



Lancement par l'O.E.C. d'un appel à manifestation d'Intérêt (A.M.I.)

Objectif de l'AMI : Recenser les associations d'éducation à l'environnement susceptibles de mettre en œuvre un jardin pédagogique à Corti.

1 - Description de l'action :

Cette action s'inscrit dans le cadre global de l'éducation à l'environnement. Elle vise à :

- sensibiliser des scolaires
- Initier une action phare et exemplaire
- Mettre en pratique l'ensemble des valeurs du développement durable (Environnement, socio-économique et savoir-faire)

Pour pouvoir mener à bien ces différents objectifs, **un jardin pédagogique** semble un projet pertinent, qui permettrait également **d'aménager un espace**.

Le **jardin pédagogique** sera **un site pilote** pour introduire différentes démarches de jardinage comme la **démarche zéro pesticide**, ou encore un dispositif de **sciences participatives** dont le dispositif est porté par l'UNCPIC « **un carré pour la biodiversité** ».

Il permettra aussi d'aborder l'**écocitoyenneté**. Tous ces constats amèneront à réaliser des animations et mettre en place des programmes pédagogiques sur les thèmes de **l'alimentation et la santé**, sur **les bonnes pratiques de jardinage au fil des saisons...**

Ce jardin pédagogique permettra en outre de sensibiliser autrement au **développement durable** et à la **réduction des déchets** grâce à un composteur pédagogique et à un poulailler pour les **BIO déchets**.

Dans le contexte d'une démarche exemplaire et globale, l'installation de récupérateurs d'eau sera un support pédagogique pour parler de la **gestion de l'eau**.

2 - Montant prévisionnel maximal apporté par l'OEC

12 000 € TTC

3 - Calendrier :

Mise en œuvre pour l'année scolaire 2017-2018

4 - Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les intérêts et objectifs du jardin pédagogique

Dans le cas présent, l'objectif n'est pas de produire beaucoup de légumes, mais d'utiliser le jardin comme support pédagogique. Il conviendra donc de le rendre le plus attractif et le plus pratique possible pour tous.

- Disposer d'un outil pédagogique à **PROXIMITE** des écoles pour assurer un suivi autour de ce thème tout au long de l'année
- **Eduquer** les enfants à **l'environnement** à travers une activité pratique et ludique
- **Faire connaître** des espèces végétales, des légumes anciens, des goûts nouveaux aux enfants (goûter des légumes crus...)
- **Inciter et donner** envie aux enfants de **manger des légumes et des fruits**
- **Faire connaître** le rôle et le **cycle des céréales**, leur place dans notre alimentation
- **Faire prendre conscience** aux enfants du **cycle de vie du monde végétal** et du **cycle des saisons** à travers des exemples concrets
- **Aborder la saisonnalité** des plantes, fruits et légumes (ex : les tomates ne poussent pas en décembre) et **l'impact du non-respect de cette saisonnalité** dans l'alimentation, sur l'environnement (cultures hors sol, serres chauffées, ravageurs, impact énergétique, transport...)
- **Aborder la gestion de l'eau et les économies d'eau** à travers son utilisation dans le jardin
- **Aborder la gestion des déchets à travers le compostage** des déchets végétaux issus du jardin
- **Apprendre l'importance de l'équilibre naturel** et les liens entre cultures, auxiliaires, ravageurs et maladies
- **Eduquer les enfants aux différents types d'agriculture** : biologique, conventionnelle, intégrée, au rôle des engrais et des pesticides et les risques liés à ces derniers.

5 - Contenu des candidatures :

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- 1 - Une demande de subvention signée du porteur du projet ou de son représentant légal,
- 2 - Les statuts de l'association et la date de création, ainsi que le n° SIRET
- 3 - La composition du Conseil d'Administration,
- 4 - La délibération relative aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'association,
- 5 - La liste nominative du personnel de l'association, les fonctions rétribuées et montant de ces rémunérations.
- 6 - L'activité de l'association pendant l'année écoulée et le calendrier des mois à venir,
- 7 - Les subventions attendues pour l'exercice en cours,

- 8 - Délibération de l'organe compétent, approuvant le projet, et le plan de financement, précisant l'origine et le montant des moyens financiers,
- 9 - Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- 10 - Selon le cas, une attestation selon laquelle le porteur du projet n'est pas assujéti et ne récupère pas la TVA,
- 11 - L'attestation sur l'honneur de la régularité fiscale et sociale de l'association,

Toutes ces pièces devront être certifiées sincères par le Président de l'association.

6 - Modalités de sélection de la candidature

Par analyse d'une note méthodologique qui :

- Présentera les références et compétences du candidat dans le domaine
- Précisera les moyens humains affectés
- Définira le budget prévisionnel de l'opération, avec notamment un devis détaillé relatif au montant de l'aide fournie par l'OEC, et son calendrier.

7 - Modalités de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 15 septembre 2017, 16h.

Les dossiers de candidature pourront être remis sur place (14, avenue Jean Nicoli 20250 CORTI) ou envoyés par mail à : salvini@oec.fr ou directeur@oec.fr

8 - Contacts

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des contacts suivants :
Joseph SALVINI : 04.95.34.95.05, salvini@oec.fr